



## **Les Conseils de la Race**

Date de l'édition: 01.01.2008

**Table des matières**

|            |   |          |
|------------|---|----------|
| <b>1</b>   | <b>Le but .....</b>   | <b>3</b> |
| <b>2</b>   | <b>L'Éligibilité et les Conditions exigées de Qualité de Membre .....</b> | <b>3</b> |
| <b>3</b>   | <b>Le Secrétaire du Conseil de la Race .....</b>                          | <b>3</b> |
| <b>3.1</b> | <b>Conditions exigées pour Éligibilité.....</b>                           | <b>3</b> |
| <b>4</b>   | <b>L'Élection.....</b>  | <b>3</b> |
| <b>5</b>   | <b>Les fonctions vacantes .....</b>                                       | <b>4</b> |
| <b>6</b>   | <b>Les Cotisations .....</b>  | <b>4</b> |
| <b>7</b>   | <b>La Procédure pour Soumission de Propositions.....</b>                  | <b>4</b> |

## Les Conseils de la Race

### 1 Le but

Les Conseils de la Race sont établis pour chaque race pour servir comme corps consultatifs sur les standards des races et les règles d'élevage. Le Conseil de la Race canalise des opinions et des suggestions de l'éleveur individuel à l'Assemblée Générale de la FIFe à travers le secrétaire du Conseil de la Race choisi par chaque Conseil de la Race spécifique.

### 2 L'Éligibilité et les Conditions exigées de Qualité de Membre

Un membre doit avoir un affixe enregistré.

Un membre doit être âgé de 18 ans au moins ou plus et doit être membre d'un membre de la FIFe dans bon être debout depuis au moins cinq ans.

Un membre doit avoir élevé et enregistré avec un membre de la FIFe au moins 3 portées de la race appropriée durant les 5 années du calendrier dernières.

Un membre doit avoir élevé au moins un Grand Int. Champion ou Grand Int. Premier de la race appropriée.

Un membre doit avoir exposé un chat possédé par le candidat de la race appropriée dans un minimum de 3 expositions de la FIFe au moins 3 temps par année durant les 3 années du calendrier antérieures.

Un juge de la FIFe licencié pour la race concernant peut être membre pas des conditions. La qualité de membre pour individus éligibles dans toutes les races peut être obtenue en soumettant au Secrétaire Général un formulaire de demande complété et eue payée la cotisation appropriée (cotisations appropriées) au trésorier de la FIFe. Cette candidature par être un membre doit être certifiée par le membre de la FIFe. La qualité de membre court du 1 janvier au 31 décembre. Sur reçu de la candidature des membres et la cotisation (s), le Secrétaire Général placera le nom du membre sur la liste des membres. Candidatures par être membre pour toute année donné ne seront pas acceptées après le 1 août de cette année.

Rattachement dans plus qu'un Conseil de la Race est permis.

### 3 Le Secrétaire du Conseil de la Race

#### 3.1 Conditions exigées pour Éligibilité

Voyez des conditions exigées pour la qualité de membre au-dessus.

Un secrétaire ne peut pas tenir la fonction dans plus qu'un Conseil à la fois.

### 4 L'Élection

Un secrétaire pour chaque Conseil de la Race sera choisi DE les membres et PAR les membres de cet Conseil de la Race.

Aux élections seront procédées chaque 3 années pendant le mois de décembre.

Un candidat doit déclarer l'intention par courir pour la fonction de secrétaire d'un Conseil de la Race en soumettant la déclaration de sa candidature dans écrire au Secrétaire Général par le 1 août prochain antérieur au décembre dans qui à l'élection est procédée.

Scrutins pour l'élection de secrétaire du Conseil de la Race doivent être renvoyés au Secrétaire Général en accord avec les directives de voter imprimées sur le scrutin et doivent être revenus dans l'enveloppe du scrutin officielle.

Seulement ces éleveurs du Conseil qui ont payées leurs cotisations par le 1 août précéder le décembre dans qui à l'élection est procédée ensuite seront éligibles pour voter dans l'élection.

Si les votes seraient égaux entre les candidats pour la fonction de secrétaire du Conseil de la Race, les membres qui étaient éligibles pour voter dans l'élection antérieure et les candidats qui étaient à l'égalité de résultat voteront encore. La réélection sera faite dans 3 semaines de la fin de l'élection antérieure, permettre aux électeurs 14 jours de renvoyer les scrutins au Secrétaire Général. Si le vote est encore égal, le vainqueur sera désigné par tirage de sort.

## 5 Les fonctions vacantes

Toutes les fonctions qui ont deviennent vacantes dans le bureau d'un secrétaire du Conseil de la Race seront remplies par la décision de le comité de la FIFe.

## 6 Les Cotisations

La cotisation de l'inscription annuelle (le 1 janvier au 31 décembre) sera décidée par l'Assemblée Générale pour soutenir et pour remplacer des dépenses de l'opération des Conseils de la Race.

## 7 La Procédure pour Soumission de Propositions

Membres de chaque Conseil de la Race soumettent leurs suggestions et opinions au secrétaire choisi du Conseil de la Race spécifique. Le secrétaire du Conseil de la Race évaluera ces propositions et obtiendra les opinions d'autres membres de le Conseil particulière dans un vote annuel pris avant décembre de chaque année du calendrier.

Par être éligible pour faire propositions le Conseil de la Race doit consister en les membres d'au moins 6 membres de la FIFe différents.

En dépit du fait que le Conseil de la Race servira l'Assemblée Générale comme une capacité consultative, là doit être obtenu l'approbation d'une 2/3 majorité des membres qui votent dans le(s) Conseil(s) de la Race spécifique(s).

Les propositions du Conseil de la Race acceptées d'après la méthode décrite au-dessus doivent être soumises dans toutes les 3 langues de la FIFe par la fin de janvier de chaque année du calendrier à la commission respective (commissions de Santé et du Bien-être, des Juges & des Standards et *d'Élevage & Registration*) et doivent obtenir l'approbation d'une 2/3 majorité de la commission appropriée pour être éligibles comme une proposition qui sera soumise à l'Assemblée Générale.